

Capacité de médecine Pratiques médico-judiciaires

Présentation

[Arrêté du 29 avril 1988](#) fixant la réglementation et la liste des capacités de médecine.

la **capacité de médecine** est un diplôme réservé aux [docteurs en médecine](#) (généralistes ou spécialistes) français ou étrangers, leur conférant certaines compétences supplémentaires dans leur exercice, ou un champ d'exercice plus large. Les capacités sont des diplômes nationaux qui ne confèrent pas la qualification de spécialiste auprès de l'[Ordre des médecins](#), mais celui-ci les reconnaît comme des titres auxquels peuvent prétendre les médecins (par exemple sur leur plaque) pour justifier de compétences supplémentaires auprès de leurs patients.

Les capacités ouvertes à Strasbourg sont disponibles [sur notre site](#) .

Objectifs

[Arrêté du 29 avril 1988](#) fixant la réglementation et la liste des capacités de médecine.

| | |
|------------------------|---|
| Composante | <ul style="list-style-type: none"> Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé |
| Langues d'enseignement | <ul style="list-style-type: none"> Français |
| Régime d'études | <ul style="list-style-type: none"> FC (Formation continue) |
| Stage | Non prévu |
| Stage à l'étranger | Non prévu |
| Alternance | Non |

Programme des enseignements

Pratiques médico-judiciaires